



La lettre des services de l'Etat



Lot-et-Garonne



Déployer les contrats de génération, c'est maintenir les seniors dans leur emploi et favoriser l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail.

Au 14 décembre dernier, 121 jeunes lot-et-garonnais ont signé un contrat de génération.

Les seniors et l'emploi au cœur des politiques publiques

Les entreprises et leurs salariés doivent en permanence à la fois, maintenir le niveau de leurs compétences et de leurs savoir-faire, et innover sans cesse pour se préparer aux évolutions technologiques et démographiques, ainsi qu'aux évolutions de leur environnement.

Dans ce contexte, le cadre légal fixant les orientations des politiques de l'emploi et des politiques sociales incite à développer les dispositifs de maintien dans l'emploi des seniors. Les objectifs sont multiples :

- concourir au redressement économique national,
- accompagner les entreprises dans leur développement,
- contribuer à inverser la courbe du chômage,
- favoriser l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail.

Le contrat de génération en Lot-et-Garonne : un enjeu très fort pour conserver des compétences, intégrer des jeunes et permettre ainsi aux entreprises de maintenir leurs savoir faire.

Avec le contrat de génération, l'Etat tourne le dos à la fausse logique opposant les plus jeunes aux seniors qui pousse les uns vers la sortie, croyant ainsi faire de la place aux autres.

Le contrat de génération, au contraire, traite trois objectifs d'un même mouvement :

- l'insertion des jeunes,
- le maintien en emploi ou l'embauche des seniors,
- et la transmission des compétences.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques gouvernementales sur le territoire départemental, le préfet de Lot-et-Garonne entend déployer des actions ciblées de promotion du contrat de génération auprès des entreprises employant des salariés seniors, âgés de 57 ans et plus. Ce dispositif constitue une opportunité pour mieux anticiper les besoins en compétences des entreprises et des salariés et mettre en œuvre des mesures concrètes en matière de gestion des âges, en particulier à destination des PME et TPE.

Il répond au triple objectif d'améliorer l'accès des jeunes à un emploi durable en contrat de travail à durée indéterminée (CDI), de maintenir et développer l'emploi des salariés âgés, et enfin, d'assurer la transmission des savoirs et des compétences entre les générations.

En Lot-et-Garonne, les services de l'Etat se sont très vite mobilisés pour déployer ce dispositif lancé en mars 2013. Le 1^{er} contrat de génération a été signé en avril dernier, **le 109^{ème} jeune recruté dans ce dispositif l'a été le 30 novembre.** (96 en Dordogne, 102 dans les Landes).

Quelques chiffres pour souligner l'enjeu très fort du contrat de génération en Lot-et-Garonne :

- hors secteur agricole, notre département compte 10 378 entreprises
- qui emploient près de 117 400 salariés
- dont 10 600 sont âgés de 57 ans ou plus
- dans certaines entreprises, les seniors représentent 30% des salariés